



Taxation fisc suite travaux

Par maria63

Bonjour,

une maison a été évaluée a 100 000? lors d'une sucession au premier parent défunt.

Est ce que lors du deuxième parents décédé, lors de la nouvelle succession, si nous faisons des travaux pour améliorer cette maison, est ce que l'évaluation de cette maison qui par exemple est à 150 000? suite aux travaux sera taxée par le fisc?

comment faire pour baisser les frais ou taxes suite à l'amélioration de cette maison (entre le décès du parent 1 et le décès au parent 2), quel est le meilleur scenario pour celui des enfants qui souhaite cette maison?

Merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est un peu plus complexe.

Pour commencer, quel était le régime matrimonial des parents et étaient-ils propriétaires 50/50 ?

Et combien ont-ils eu d'enfants ?

Avec les abattements de 100 000 euros par parent et pour chaque enfant, il y a toutes les chances que les enfants soient exonérés de tous droits de succdession, au 1er comme au 2eme décès.

Par maria63

régime normal matrimonial, le classique, ils étaient mariés
2 enfants dont moi.

Si on considère que leur maison 1 est évaluée à 145000? et leur maison 2 à 540 000?, quels seraient les droits et la meilleure stratégie ? quand vous dites droits de succession on parle du partage final?

est ce que une donation partage est à ce stade plus intéressant pour moi que d'attendre le décès du 2eme parent, il doit y avoir une différence fiscale ? et donc une différence au total ?

Par yapasdequoi

L'abattement pour donation est le même, et se renouvelle après 15 ans.
Consultez votre notaire.